



La Tremblade le 9 Novembre 1990

Station de la Tremblade

Mus du Loup, boîte postale 133, 17390 La Tremblade
Tél. 46.36.18.41

Monsieur le Directeur Départemental
de l'Agriculture et de la Forêt

17 021 LA ROCHELLE

**OBJET : DEUXIEME AVIS SUR L'AMENAGEMENT DE L'ILOT DU LIAGEUX
DANS LE MARAIS DE MOEZE**

V/REF : Votre demande du 31/10/90

N/REF : 547/90/DEL

Comme suite à votre demande citée en référence et considérant l'argumentation technique de l'UNIMA, il apparait effectivement que la création d'un bassin de lagunage à l'intérieur de la parcelle drainée est de nature à diminuer les risques de départ d'une eau chargée de particules (voir avis précédent) dans le réseau général du syndicat et, par delà, en milieu ostréicole.

Il est d'autre part fait allusion pour les rejets à un système de dérase, qui est à déconseiller totalement : un système à chicane ou en col de cygne, évitant à l'eau de surface et à l'eau de fond d'arriver directement à l'extérieur paraît nécessaire, d'autant qu'il ne constitue pas à notre avis un aménagement très onéreux.

Je vous prie encore une fois d'attirer l'attention des demandeurs sur la situation générale des marais de Moeze et de Brouage, situation qui pourrait se retourner contre eux en cas de problème environnemental en milieu marin.

Le Responsable D.E.L.
Daniel MASSON

Copies :
dossier
chrono